

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 AOUT 2022

Convocation : le 25 Juillet 2022

Présents : Mesdames LE MOULT, SOBOZYNSKI, MAYER
Messieurs DUPIN, GAILLARD, DAMIENS, LADREYT, BASSET, ABANOZIAN

Excusés : Mesdames DREVET et MIGNOT
Messieurs FRAISSE, ARGHITTU et DROGUET

Madame Marie-Béatrice MIGNOT a donné procuration à Monsieur Denis DUPIN
Monsieur Lionel FRAISSE a donné procuration à Madame Nathalie LE MOULT
Monsieur Xavier DROGUET a donné procuration à Monsieur Alain LADREYT

La séance est ouverte à 18 heures.

Le procès-verbal du 04 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BASSET

➤ **Délibération n° 35 / 2022 Création d'une commission intercommunale « scolarité – Alboussière Champis » avec la commune d'Alboussière :**

Considérant le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22.

Considérant que le Maire est Président de droit des commissions créées par le Conseil Municipal,

Après exposé, le Maire propose qu'une commission intercommunale soit créée entre la commune d'Alboussière et celle de Champis afin d'examiner les sujets portants sur l'école publique ainsi que sur la cantine scolaire.

Il est proposé que la commission « Scolarité - Alboussière-Champis » soit composée comme suit :

- 2 membres de la commune de Champis ;
- 3 membres de la commune d'Alboussière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal :

- DECIDE de créer la commission « Scolarité - Alboussière-Champis » entre les communes d'Alboussière et de Champis
- VALIDE la désignation pour représenter la commune de Champis au sein de la commission de Monsieur DROGUET Xavier et Madame MAYER Maryane

POUR : 12 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **Délibération n° 36 / 2022 fixation des tarifs de la cantine scolaire et règlement intérieur :**

Vu l'augmentation des tarifs de 5% du coût des repas imposé par le fournisseur API RESTAURATION à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et à la suite de l'augmentation du coût de la vie, de l'inflation et de l'augmentation du coût des denrées alimentaires,

Vu l'article R.531-52 du code de l'éducation,

Considérant que les tarifs actuels de la restauration scolaire n'ont pas évolué depuis plusieurs années,

Le Maire expose, que par délibération le Conseil municipal d'Alboussière ayant validé l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire, il convient au conseil municipal de Champis de délibérer aussi sur l'augmentation des tarifs de la cantine.

Les tarifs sont librement fixés mais ne peuvent en aucun cas dépasser le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur le service. Le tarif actuellement pratiqué par les communes est de 3.80 € / repas pour tous les enfants accueillis et ce sans distinction de ressource ou de provenance. Ce montant ne couvre pas l'intégralité du coût du service.

En raison de l'augmentation des tarifs pratiqués par le fournisseur actuel pour la fourniture des repas, il devient nécessaire d'augmenter le prix payé par les parents de 5% et de faire passer le prix du repas de 3.80 € à 4.00 €.

De plus, le Maire poursuit en indiquant que le Conseil Municipal d'Alboussière a validé le règlement intérieur de la cantine, il a vocation à fixer les règles de comportement et les enfants lors de la pause méridienne sous la supervision du personnel de cantine. Il prévoit notamment l'échelle de « sanction » applicable.

Vu l'exposé, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de Champis :

- ❖ DECIDE de fixer à 4 € le coût des repas facturés aux parents d'élèves à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 pour l'accueil des enfants à la cantine scolaire
- ❖ DEMANDE l'application du règlement intérieur de la cantine scolaire dès la rentrée prochaine.

POUR : 12 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **Vente de bois au Cros de Réaux :**

L'entreprise UEF est intervenue sur site ce lundi 1^{er} août 2022 afin de chiffrer le cubage de la coupe.

➤ **Rock n' Chopes à Champis Théâtre de Verdre le 9 août :**

Organisé par les brasseurs du territoire : La grange du Seigneur, Haarddrech , 3.6.9, Rhône Crussol
Tourisme en partenariat avec la Commune de Champis, APACH

ROCK n' CHOPES

1^{er} festival de la bière en Rhône Crussol

MARDI 9 AOÛT DÈS 17H CHAMPIS GARNIER

DÉGUSTATIONS PAR LES BRASSEURS
3:6:9 • HAARDDRÉCH • LA LIBERTANE

PAIRING AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

CONCERT MY VELVET SOUL

ENTRÉE
ADULTE 10 €
12 - 18 ANS 5 €
- 12 ANS GRATUIT

INFOS ET RÉSERVATIONS
04 75 40 46 75
TOURISME@RHONE-CRUSSOL.FR



➤ **Repas des aînés : Jeudi 1^{er} septembre :**

Les conditions sanitaires nous ont contraints à annuler le repas de fin d'année 2021. Il a été convenu de réunir les aînés pour un repas autour du four le jeudi 1^{er} septembre à midi.

La commission se réunira le jeudi 18 août 2022 à 17h30 afin de préparer cet événement.

➤ **MAM :**

Nous souhaitons une bonne retraite à Bernadette Veyrie ainsi qu'une bonne continuation à Isabelle Illy dans son activité.

Bienvenue à Ophélie, Delphine, Aurore et Mélissa pour la reprise de l'activité dans le cadre de l'association les p'tites Canailles.

Elles ont des places disponibles pour accueillir vos enfants. N'hésitez pas à les contacter.



contact:

Ophélie : 06-84-28-33-27

Delphine : 06-76-70-22-64

mamlesptitescanailles07@gmail.com

➤ **Questions diverses :**

❖ Fermeture du secrétariat de mairie du lundi 8 août au lundi 29 août 2022, réouverture au public le mardi 30 août.

en cas d'urgence vous pouvez contacter :

| | | |
|-------------------|--------------------|----------------|
| Denis DUPIN | Maire | 06 58 26 17 64 |
| Fabrice BASSET | Premier Adjoint | 06 89 71 78 88 |
| Alain LADREYT | Deuxième Adjoint | 06 32 06 59 84 |
| Nathalie LE MOULT | Troisième Adjointe | 06 72 70 03 22 |
| Guy GAILLARD | Quatrième Adjoint | 06 22 68 07 77 |

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 5 septembre 2022 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 19h00

Le Secrétaire de Séance : Fabrice BASSET

Les Membres du Conseil Municipal